



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 081-218101632-20260223-2026\_DEL12-DE



Séance du 23 FEVRIER 2026

2026 / 01 / 12

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 08
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 17 FEVRIER 2026

Date d’Affichage : 17 FEVRIER 2026

Secrétaire de Séance : Michel BERBESSOU

#### Étaient présents :

FABRE Olivier, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Chlotilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, CASTAGNÉ Chantal, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

#### Étaient absents représentés :

ROUQUETTE Françoise par ALBERT Corine  
BARENS Janine par AMALRIC André  
ROQUES Christine par BANCAL Philippe  
GORIN Serge par LOUP Karine  
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ESTRABAUD Josiane  
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine  
IOUALALEN Valentin par BERBESSOU Michel  
BORIES Pascale par ASSEMAT Christophe

#### Étaient absents :

MARTIN Michel  
PUECH Benoît

### **OBJET : Délégation de pouvoir – Adoption des décisions prises**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par délibération du 7 Octobre 2020 ont été signés les arrêtés et décisions suivantes :

- Rétrocession à la Commune de la concession n°4578 acquise le 20 Octobre 2003 moyennant le remboursement de la somme de 403,20 €uros ;
- Avenant n°5 au marché avec l'entreprise EUROVIA relatif à l'exécution de travaux du lot n°1 dans le cadre de la réfection de la Place Gambetta, pour un montant de 56 815,74 € TTC ;
- Modification des tarifs de la régie des sépultures ;
- Indemnité d'assurance d'un montant de 2 951,20 € correspondant au règlement d'un sinistre sur un candélabre et un panneau de rue situés au niveau du rond-point de La Chevalière ;
- Tarifs « Plancher » et « Plafond » fixés par la Caisse d'Allocations Familiales pour le centre multi-accueil Jeanne Mazel et La Lauze, à compter du 1er Janvier 2026 ;
- Liste des décisions relatives à l'exercice des préemptions urbaines pour la période de Décembre 2025 à Janvier 2026.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Michel BERBESSOU



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*